



LE MINISTRE

LA SECRETAIRE D'ETAT
AUPRES DU MINISTRE

Paris, le **27 MARS 2020**

Mesdames, Messieurs,

La propagation mondiale du Covid 19 nous place dans une situation inédite, dont les conséquences seront sans précédent. Nous devons relever un double défi, sanitaire et économique. La France a les atouts nécessaires pour surmonter ce défi : elle dispose d'infrastructures de qualité, s'appuie sur la solidité de sa puissance publique et peut compter sur ses forces vives. Vous êtes ces forces vives.

Dès le début de la crise, dès que nos concitoyens ont montré les premiers signes d'inquiétude, votre filière a fait preuve de réactivité et de volontarisme face à l'épreuve. La continuité des activités de fabrication électrique et électronique est **essentielle au fonctionnement économique de notre pays**, indispensable à l'approvisionnement de secteurs critiques tels que la production d'appareils médicaux, les télécommunications, les infrastructures et services numériques essentiels, l'industrie de défense, la fabrication d'équipements pour les réseaux énergétiques, la logistique, les transports, l'industrie.

Vous, salariés des industries électriques et électroniques, êtes un maillon de cette chaîne qui permet de maintenir la continuité de la vie économique nationale au milieu des graves perturbations qu'elle connaît actuellement.

Les entreprises de votre secteur ont su collectivement déployer les efforts nécessaires pour garantir au mieux les délais de production et gérer le risque de rupture d'approvisionnement en produits et services indispensables. **Nous tenons à vous en remercier et à saluer vivement votre engagement.** Les Français vous en sont reconnaissants, aujourd'hui plus que jamais.

Il est indispensable que vous puissiez poursuivre vos activités, mais dans ce contexte exceptionnel la protection des personnels est une priorité absolue. La mise en place de gestes barrière et de règles de distanciation au travail est impérative, là où l'activité ne permet pas le télétravail.

.../...

Chaque entreprise est appelée à repenser son organisation, pour limiter les regroupements de salariés dans des espaces réduits, ou encore pour adapter au maximum l'organisation du travail, par exemple via la rotation d'équipes.

Les trajets domicile-travail sont autorisés pour ceux qui ne peuvent pas télé-travailler ou travailler à distance. Cela vaut aussi pour les personnes exerçant une activité qui les oblige à se déplacer ou à travailler en extérieur, à condition d'être munies de leur attestation de déplacement dérogatoire ainsi que de leur justificatif de déplacement professionnel.

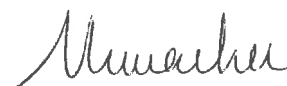
Nous tenions à vous adresser ce message d'encouragement et de reconnaissance du Gouvernement de la France. Par votre courage et votre sens des responsabilités, nous pouvons donner aux Français l'assurance de surmonter cette crise.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères remerciements.

*Merci de votre engagement,
Très cordialement,*



BRUNO LE MAIRE
Ministre de l'Economie et
des Finances



Agnès PANNIER-
RUNACHER
Secrétaire d'Etat auprès du
ministre de l'économie et des
finances